



Ivry-sur-Seine, le 23 octobre 2014

COMUE : seule Toulouse a trouvé grâce à nos yeux !

Les statuts de certaines COMUE examinés par le CNESER des 20 et 21 octobre montrent que des efforts ont été faits, mais le vote négatif souvent quasi unanimes de la plupart des CT (Comités Techniques) d'établissements confirme le manque, voire l'absence de concertation avec les élus des personnels.

Depuis plusieurs mois, **Sup'Recherche-UNSA** déplore le manque de concertation dans la constitution des COMmunités d'Universités et d'Établissements (COMUE) et dénonce plusieurs points traduisant une régression démocratique par rapport à des lois antérieures (Faure, Savary) comme, par exemple :

- la surreprésentation des représentants des établissements membres et des personnalités extérieures désignées, corrélée à la sous-représentation des personnels et des usagers (étudiants) ;
- **l'élection des représentants du personnel** et des usagers au sein des Conseils d'administration et/ou des Conseils académiques **par scrutin indirect parfois même au second degré.**

Toutefois, **Sup'Recherche-UNSA** reconnaît que des améliorations ont été apportées sur ces deux points dans la plupart des statuts présentés (pas tous) au CNESER d'octobre. Ses débats ont montré combien le degré d'implication des personnels et des usagers à la définition du projet pouvait susciter l'adhésion ou le rejet.

Ainsi, la COMUE « Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées » a reçu un vote favorable du CNESER, par 27 voix pour (dont l'UNSA), 16 contre et 2 abstentions. Une première ! **Sup'Recherche-UNSA** tient à saluer la démarche collaborative instituée sur place et note que lorsque la concertation a lieu, elle se traduit par des votes positifs des Comités techniques d'établissements d'une part et du CNESER d'autre part. Avec 59,5 % d'élus par scrutin direct au Conseil d'administration, cette COMUE affiche sa volonté d'associer les personnels et les usagers à l'élaboration des statuts ainsi qu'à la gouvernance de l'établissement. Ce cas unique tend à démontrer, s'il en était besoin, que le temps donné à la concertation peut déboucher sur un projet partagé qui suscite l'adhésion.

Sup'Recherche-UNSA regrette que la mise en œuvre de plusieurs COMUE, en particulier « Languedoc-Roussillon Universités » et « Université Grenoble Alpes », coïncide avec des processus de fusion entre universités membres, ce qui nuit parfois à la compréhension du projet d'ensemble et engendre de grandes réticences. On le voit dans les votes négatifs d'une majorité des CT, que l'on ne peut ignorer. Nous nous sommes donc abstenus malgré l'intérêt des projets.

Sup'Recherche-UNSA, qui a voté contre les décrets relatifs aux statuts des quatre autres COMUE, réclame que le temps nécessaire soit donné à une véritable concertation afin d'associer les personnels et usagers pour faire de ces regroupements de réels projets partagés et démocratiques.

Contact : Stéphane LEYMARIE, Secrétaire Général, stephane.leymarie@univ-lorraine.fr – 06 14 40 39 76.

Sup'Recherche-UNSA

87 Bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex
Tél : 01 58 46 86

www.sup-recherche.org sup-r@unsa-education.org